

DÉCISION DU MAIRE N°2023/015

DOMAINE : FINANCES

OBJET : Sollicitation d'une subvention au titre des Fonds Verts - Rénover les parcs de luminaires d'éclairage public

Le Maire de la Commune de Beynes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2020/052 du 26 mai 2020 relative à la délégation du conseil municipal au Maire, et notamment l'alinéa n°22 concernant les demandes d'attribution de subvention à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'améliorer les consommations énergétiques de la commune sur 105 points lumineux en supprimant notamment des BF et des SHP en les remplaçant par des LEDS,

Considérant la possibilité de financement par l'Etat,

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter l'opération et arrêtant les modalités de financement et comportant obligatoirement les montants hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) des travaux.

Article 2 : De solliciter une subvention de l'Etat à hauteur de 140 068.80€ au titre des Fonds Verts - Rénover les parcs de luminaires d'éclairage public.

Article 3 : Dit que le coût total prévisionnel des travaux est de 175 086€ HT et donc de 210 104€ TTC.

Article 4 : Dit que les crédits ont été inscrits au budget de la Ville de Beynes, section investissement.

Article 5 : S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés et conformes à l'objet du programme.

Article 6 : S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

Cet acte peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date où il est exécutoire soit par recours gracieux, soit par recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

Article 7 : S'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit voté, sauf autorisation visée au II de l'article R. 2334-24 du code général des collectivités territoriales.

Acte rendu exécutoire par :
- Transmission en Préfecture le 07/03/2023
- Affichage le 07/03/2023

Beynes, le 07/03/2023.

Le Maire,
Yves REVEL

